



**Municipalité régionale de comté des Sources**

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4  
T. : 819-879-6661  
mrc.info@mrcdessources.com

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, que des avis de motion accompagnés des projets de règlements ont été présentés à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources le vingt-trois novembre de l'an deux mille vingt-deux (23 novembre 2022) en vue de l'adoption des règlements prévue à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de comté (MRC) des Sources le vingt-cinq janvier de l'an deux mille vingt-trois (25 janvier 2023) :

Projet de Règlement 271-2022 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie I du budget pour l'année 2023 pour toutes les municipalités membres (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources.

Projet de Règlement 272-2022 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie II du budget 2023 pour les Municipalités de Saint-Adrien, du Canton de Saint-Camille, de Ham-sud, de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton concernant leur cotisation à la FQM.

Projet de Règlement 273-2022 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie III du budget 2023 pour la Ville de Val-des-Sources et la Municipalité de Wotton, concernant leur contribution à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Toute personne désirant prendre connaissance de ces projets de règlements pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté, et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce vingt-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux (28 novembre 2022).

Frédéric Marcotte  
Directeur général et greffier-trésorier